

M. ROSS (St. Paul's) : Le ministre n'a pas répondu à ma question. Je parlais de quelque chose de tout à fait différent,—de l'assurance contre les accidents. Peut-être le ministre n'a-t-il pas bien saisi mes paroles. Je l'en excuse. Je parlais donc de l'assurance contre les accidents. Le ministre me répond qu'il ignore combien il en coûterait pour fournir ce genre de protection. A mon sens, il y aurait lieu de l'accorder. Je l'invite donc à trouver combien coûterait l'application d'une disposition en ce sens.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT : A l'ordre!

M. ROSS (S. Paul's) : Par l'intermédiaire de certains amis, je pourrais obtenir le renseignement. Avec tous les moyens dont il dispose, le ministre devrait être en mesure d'en faire autant.

M. KNOWLES : Ce que le ministre vient de dire en réponse à une question que je lui avais posée est absolument juste. Je conviens que si jamais nous avons un programme complet de sécurité sociale,—et j'y compte bien,—il nous faudra en acquitter les frais. Il ne saurait y avoir de doute à cela.

M. CASE : Je suis heureux de l'entendre dire.

M. KNOWLES : Le ministre ne peut compter que la sécurité sociale nous tombe du ciel; elle vaut d'être conquise. Le ministre sait d'ailleurs que je ne perds pas d'occasion d'inviter le Gouvernement à aller de l'avant dans ce domaine. Mais j'affirme humblement que je ne lui ai rien réclamé ce soir au sujet de l'importante question de l'assurance-maladie, mais plutôt de points particuliers très concrets que l'honorable député de Vancouver-Est lui a soumis. Le ministre n'a rien dit des cas de ce genre. Il s'est contenté d'affirmer qu'en raison du principe en cause il faudrait s'étendre à toute la question.

Mais que le ministre me réponde. Je conviens qu'il n'est pas actuaire; non plus que je le suis. Je puis fort bien lui demander, je crois, si le versement des prestations à la personne en cause ébranlerait, au point de vue mathématique, la solidité de la caisse d'assurance-chômage? Il ne s'agit pas de quelqu'un qui travaille, tombe malade et, partant, demande à être dédommagé à même la caisse d'assurance-chômage. C'est une autre question, et importante, mais que nous n'étudions pas pour le moment. Il s'agit de quelqu'un qui est sans emploi parce qu'il n'y a pas de travail pour lui et qui, par la suite, a eu droit aux prestations d'assurance-chômage et a commencé à les recevoir; mais pendant qu'il

[L'hon. M. Mitchell.]

était en chômage, il est tombé malade. Son épouse est allée chercher les prestations; mais comme elle a mentionné que son mari était malade, on a cessé de les verser. Cependant, il n'y avait encore aucun emploi disponible. S'il n'avait pas été malade et avait pu aller lui-même chercher son argent, il l'aurait obtenu, puisqu'on n'avait pas de travail à lui offrir. Voici la question précise que je pose au ministre: en adoptant des dispositions qui tiendraient compte d'un cas de ce genre, compromettrait-on au point de vue mathématique la solidité du plan actuel de l'assurance-chômage?

Au moment opportun, je réclamerai un programme complet d'assurance-maladie et d'assurances-sociales visant tout ce qui peut nous arriver et qu'il nous est impossible d'éviter; cependant, comme le ministre, pour les fins de la discussion, je conviens que nous étudions présentement une mesure se fondant sur des calculs actuariels et le cas que je lui ai soumis s'y rattache.

Afin d'éviter de me quereller avec l'honorable représentant de St. Paul's pour obtenir la parole, j'en profite pour poser immédiatement ma seconde question.

M. SINCLAIR : Laissez le ministre répondre à la première.

M. KNOWLES : Très bien; l'honorable représentant de Vancouver-Nord demande qu'on réponde à la question.

L'hon. M. KNOWLES : En premier lieu, je signale que je n'ai jamais eu connaissance de ce cas avant que l'honorable représentant de Vancouver-Est en parle ce soir; j'aimerais l'examiner. Il ne faut pas prendre pour admis tout ce qu'on lit dans une lettre. J'aimerais que l'honorable député me transmette la lettre à titre confidentiel, afin que je puisse demander à nos fonctionnaires de Vancouver de s'enquérir à ce sujet, si véritablement il s'agit d'un cas qui émane de Vancouver. La plupart de ces questions me sont soumises, mais je n'ai pas eu connaissance de celle-ci. Comme le nombre d'assurés atteint trois millions et quart, le nombre de plaintes formulées au cours de la discussion est bien minime si on le compare à celui des assurés. Toutefois, je saurais gré à l'honorable député de me transmettre la correspondance confidentiellement, afin que je puisse demander à mes subordonnés de se renseigner à ce sujet.

M. KNOWLES : L'honorable député de Vancouver-Est et moi vous la transmettrons.

M. SINCLAIR : Il ne s'agit pas d'un cas exceptionnel. Je connais plusieurs ex-employés des chantiers maritimes de Vancouver-